



GIPB
Global Partnership Initiative
for Plant Breeding Capacity Building



Appel à propositions pour le Prix 2009

Promouvoir l'utilisation de la diversité végétale pour favoriser la lutte contre les défis climatique et environnemental

proposé par

l'Initiative de partenariat mondial pour le renforcement des capacités de sélection végétale (GIPB), en coordination avec le Fonds fiduciaire mondial pour la diversité des cultures et le Challenge programme « Génération »

Les prix de la nourriture et de l'énergie ne cessent d'augmenter, les changements climatiques et environnementaux conduisent à de nouveaux défis pour la production alimentaire, la production de biocarburants entraîne de nouvelles opportunités ainsi que de nouveaux défis pour le secteur agricole. Ce nouveau scénario, confronté au monde actuel, attire l'attention sur la gestion et l'utilisation de la diversité culturelle, domaines de la science appliquée qui ont été négligés lors des dernières décennies. Une meilleure utilisation de la diversité génétique à travers la pré-sélection et l'amélioration des plantes, associée à des systèmes de production améliorés, apparaît comme la meilleure solution pour relever le défi immense que représente l'élargissement de la base génétique et de la polyvalence des systèmes de cultures, particulièrement dans les pays en développement.

Consciente de ces défis, l'Organisation des Nations Unies pour l'Agriculture et l'Alimentation (FAO) a évalué dans le monde entier les capacités nationales en matière d'amélioration des plantes et des biotechnologies associées, afin d'identifier les besoins et de déterminer les moyens permettant de définir des stratégies et des politiques de développement renforçant l'amélioration des plantes dans les pays en développement, en complétant et en valorisant les efforts de conservation des ressources génétiques.

Basée sur les besoins identifiés par cette étude, une **Initiative de Partenariat Mondial pour le Renforcement des Capacités de Sélection végétale** (Global Partnership Initiative for Plant Breeding Capacity Building –GIPB) a été adoptée lors d'une réunion multipartite tenue à Madrid en juin 2006, au moment de la première session de l'organe directeur du Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (TI). A la discussion portant sur l'implémentation et le lancement du GIPB, ont participé : des représentants des centres affiliés au CGIAR, des centres nationaux de recherche en agriculture, des centres régionaux d'excellence en recherche agricole, des universités et autres institutions académiques, des organisation professionnelles agricoles et des ONGs.

Le GIPB est une plateforme gérée au niveau international qui vise le renforcement des capacités des pays en développement pour l'amélioration des cultures nécessaires à la sécurité alimentaire et au développement durable, par la mise en place de systèmes de sélection végétale et de distribution plus performants. Le GIPB met en oeuvre un programme pilote visant à soutenir les sélectionneurs dans ce domaine. Le soutien de la Fondation des Nations Unies lui a été octroyé pour mener en partenariat avec le Fonds fiduciaire mondial pour la diversité des cultures (Global Crop Diversity Trust), le projet « *sécuriser les bases biologiques agricoles et promouvoir de nouvelles et complètes utilisations des ressources phytogénétiques* » ("Securing the Biological Basis of Agriculture and Promoting New and

Fuller Use of Crop Genetic Resources”). Ces ressources sont le fondement même du présent système d’attribution organisé par le GIPB pour soutenir les sélectionneurs des pays en développement qui se consacrent à l’extension de la base génétique et de la polyvalence de cultivars améliorés.

Ceci est le premier appel à propositions dans le cadre de ce système d’attribution, établi en collaboration avec les appels complémentaires du Fonds fiduciaire mondial pour la diversité des cultures et du Challenge Programme Génération. Toutes les parties intéressées sont invitées à soumettre leurs propositions, qui seront étudiées sur la base de leur synergie et de leur complémentarité, pour l’octroi d’une subvention début 2009.

Reconnaissant ce goulet d’étranglement à l’utilisation des collections, **le Fonds fiduciaire mondial pour la diversité des cultures** a lancé en 2007 un appel à candidatures relatif à l’octroi de subventions pour soutenir l’évaluation des ressources génétiques. Ces subventions permettront aux sélectionneurs et à leurs associés de passer au crible les collections de matériel génétique aux caractéristiques phénotypiques importantes et de rendre publiquement disponible l’information ainsi générée. Un second appel à propositions est lancé cette année dans le cadre du système d’attribution du Fonds fiduciaire. Toutes les parties intéressées sont invitées à soumettre leurs propositions pour examen par le Fonds pour l’octroi d’une subvention début 2009. Cet appel à propositions et les informations relatives sont disponible ici <http://www.croptrust.org/main/trust.php?itemid=84>.

Le Challenge Programme “Génération” : Genotyping Support Services (GSS) du Groupe Consultatif pour la Recherche Agricole Internationale (CGIAR) encourage l’utilisation de marqueurs moléculaires pour évaluer la valeur potentielle du matériel génétique en mettant en relation les bénéficiaires avec des équipements de génotypage de haut niveau, auxquels ils ne pourraient pas avoir habituellement accès. L’appel à proposition du GSS vise des programmes de sélection et/ou de collection de matériel génétique dans des centres nationaux de recherche agricole, académies et organisations de la société civile dans les pays en développement. Cet appel à proposition et les informations relatives sont disponible ici <http://www.generationcp.org/latestnews.php?i=1279>.

Les termes de références et conditions suivantes s’appliquent:

Axes prioritaires pour le soutien dans le cadre du système d’attribution du Prix

Les subventions seront attribuées sur la base des critères et axes prioritaires suivants :

Pré-sélection

Le système d’attribution financera les efforts pour la pré-sélection ou la sélection du matériel génétique, la priorité étant donnée aux activités qui englobent : a) des transferts de gènes par voie sexuelle ou asexuelle, à partir d’accessions génétiques jusqu’à des lignées de référence « elite lines », et b) l’augmentation de la fréquence des gènes recherchés dans un groupe de patrimoine génétique utilisé pour le développement de parents ou cultivars.

Cultures

La priorité sera accordée aux cultures de l’annexe I, ou reprises dans l’article 15 du Traité international sur les ressources phylogénétiques pour l’alimentation et l’agriculture¹.

Collections

La priorité sera accordée à l’utilisation des collections identifiées parmi des cultures essentielles ou par les stratégies régionales et autres expertises d’importance au sein du fond génétique commun mondial². Le Fonds fiduciaire, le GSS et le GIPB encouragent particulièrement les candidats à préparer des propositions pour ces trois appels à candidatures qui abordent respectivement et de façon coordonnée : le phénotypage, le génotypage et la pré-sélection d’une même ou de plusieurs collection(s).

¹ Pour le texte sur le Traité international, voir <http://www.fao.org/ag/cgrfa/itpgr.htm>

² Pour des informations sur les stratégies, voir <http://www.croptrust.org/main/strategies.php?itemid=82>

Caractères spécifiques (traits)

La priorité sera accordée aux propositions portant sur le criblage des collections dont les caractères sont particulièrement importants dans le contexte du changement climatique. Ceci comprend le critère de productivité sous des contraintes abiotiques, comme des températures élevées ou de faibles disponibilités en eau, et la résistance aux ravageurs et maladies dont les effets dévastateurs devraient s'intensifier sous l'effet du changement climatique. Le criblage pour les caractères nutritionnels ou favorisant la qualité des productions sera pris en compte lorsque ceux-ci sont importants pour la santé, la sécurité ou les revenus des populations les plus pauvres. Si des traits spécifiques ont été identifiés comme importants par la stratégie culturelle, ou par d'autres expertises ou diagnostics, ils seront également pris en considération.

Résultats attendus

Les projets soutenus par ce programme doivent être conçus avant tout pour promouvoir l'introduction de nouveaux caractères dans des espèces majeures et l'augmentation de lignées variétales disponibles pour des programmes de sélection dans les pays en développement. Ainsi les propositions de programmes doivent-elles indiquer clairement la présentation des résultats attendus en accord avec ces objectifs.

Partenariats

Les propositions présentées en collaboration par plusieurs pays (par exemple sous l'égide d'un réseau régional des ressources phylogénétiques pour l'agriculture et l'alimentation) ainsi que par des centres de recherche régionaux et internationaux, seront particulièrement appréciées.

Données

Des dispositions relatives à toutes les données générées par le projet doivent être prises afin de permettre leur enregistrement dans une base de données électronique appropriée et publiquement disponible, dans l'année qui suit leur production. Les bénéficiaires sont également encouragés à publier leurs résultats dans des revues scientifiques appropriées.

Éligibilité des bénéficiaires

Tout individu ou groupe d'individus travaillant dans un institut gouvernemental reconnu, dans un institut public non gouvernemental, et/ou une institution privée est éligible pour solliciter une subvention, à condition que la candidature reçoive l'accord officiel de(s) l'institution(s) concernée(s). Si le candidat n'est pas le propriétaire de plein droit du matériel génétique ou des collections qui seront utilisés, une autorisation des propriétaires sera préalablement exigée.

Valeur et durée et de la subvention

Les subventions seront comprises entre 5 000 et 30 000 US\$, et devront être utilisées dans une période n'excédant pas 3 ans. L'ensemble du travail doit être terminé au plus tard le 31 décembre 2011. Les candidats devront présenter une contribution financière ou en nature au projet.

Dépenses autorisées

Les financements attribués par le Prix peuvent s'appliquer au financement de matériel de terrain ou de laboratoire, d'équipements, de services, de travail occasionnel, de voyages locaux. Le salaire et les avantages du personnel scientifique et technique, les frais de scolarité des étudiants et/ou les dépenses de la vie courante ainsi que les voyages internationaux ne sont pas financés. Aucun frais supérieur au budget prévu ne sera remboursé. Aucun frais indirect ne sera pris en charge.

Rapport

Un rapport technique annuel et un bilan financier certifié sont exigés ainsi qu'un rapport final après l'achèvement du projet. Une version électronique et, si nécessaire, une version papier de chaque rapport, ainsi que les publications et les logiciels issus du projet ou en relation avec celui-ci, devront également accompagner le rapport final.

Droits de propriété intellectuelle

Le bénéficiaire de la subvention est tenu de garantir que tous les matériaux évalués seront rendus disponibles selon les conditions de l'Accord type relatif au transfert de matériel (SMTA) du Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, que ce matériel ait été acquis ou non dans le cadre de ce Traité.

Quand le bénéficiaire de la subvention enregistre son droit à la protection de la propriété intellectuelle pour tout nouveau processus, caractère, utilisation ou développement issus du Projet, il doit accorder une licence irrévocable et non-exclusive au GIPB concernant ces nouveaux processus, caractères, utilisation ou développement, afin de permettre au GIPB de les rendre disponibles librement dans les pays en développement, sans qu'il n'y ait de redevance à payer.

Critères d'évaluation

Les évaluateurs prendront en compte les facteurs suivants:

- (a) Objectifs, buts et points de repère, et utilité de la variabilité génétique qui en découle, pour faire face aux contraintes biotiques et abiotiques, augmenter le rendement, la qualité et la capacité d'adaptation des cultures d'importance stratégique dans l'ensemble des pays en développement ;
- (b) Nouveauté, innovation et originalité ;
- (c) Adéquation et faisabilité des méthodes proposées ;
- (d) Capacités du candidat à conduire le projet proposé ;
- (e) Expérience institutionnelle et compétences dans le domaine étudié ;
- (f) Adéquation de la documentation indiquant l'affiliation du candidat à son institution et le support financier fourni ;
- (g) Adéquation de la documentation concernant la disponibilité des données et les dispositions prises pour la propriété intellectuelle;
- (h) Synergie avec l'une ou l'autre des propositions soumises pour les appels complémentaires et simultanés du Fonds fiduciaire et du GSS.
- (i) Probabilité de succès.

Modalités

Dépôts des candidatures

Toutes les demandes doivent être effectuées en anglais, sur un modèle officiel pouvant être téléchargé à partir du site web du GIPB

http://km.fao.org/gipb/index.php?option=com_content&task=section&id=33&Itemid.

Les demandes peuvent être envoyées par voie électronique (scannées ou en format PDF avec signature) à :

gipb-awards@fao.org

ou en version papier ou fax à :

The Global Partnership Initiative for Plant Breeding Capacity Building - GIPB
 Plant Production and Protection Division - AGPC
 FAO Office C-784/778
 Viale delle Terme di Caracalla
 00153 Rome
 Italy

FAX +39 06 57056347

Date limite pour le dépôt des candidatures :

Toutes les demandes doivent être reçues avant le 1^{er} septembre 2008.

Examen des demandes

Toutes les demandes seront examinées par le secrétariat du GIPB, qui se mettra en relation avec le candidat si des éclaircissements s'avèreront nécessaires. Toutes les demandes seront en outre examinées au minimum par un évaluateur externe indépendant. Un jury de sélection, comprenant des membres du Fonds fiduciaire, du GSS et du GIPB, ainsi que des membres extérieurs, sélectionnera les candidatures lauréates. La décision du jury sera définitive.

Notification de l'attribution du prix

Les candidats seront informés de la suite à donner à leur demande fin décembre 2008. Les candidats sélectionnés recevront un contrat concernant la subvention à signer par les autorités compétentes.

Versement de la subvention

Le versement des fonds est normalement annuel, avec un premier paiement au commencement du projet, selon le budget approuvé. En général, 30% de la subvention est retenu, qui seront versés après constat positif de la réalisation du projet.

